

Promulgation

Dans sa séance du 13 décembre 2011, le **Conseil d'Etat** a promulgué l'acte législatif suivant :

Loi du 8 septembre 2011 portant adaptation de la législation fri-
bourgeoise à la modification du code civil suisse relative aux
droits réels

Entrée en vigueur : 01.01.2012

2011_107